



DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FONDS VERT 2023 - APPEL A PROJETS

Le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n°21CD02-12 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations générales du Conseil départemental au Président ;

Considérant l'appel à projets 2023 au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou « Fonds vert » ayant pour objectif d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie ;

Considérant un des sept objectifs de l'ambition verte correspondant à l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour réduire de 40% des émissions de CO² des bâtiments tertiaires d'ici 2030 ;

DECIDE

Article 1^{er} : de déposer au titre de l'appel à projets Fonds Vert les opérations suivantes, précisant par ailleurs le plan de financement prévisionnel :

Remplacement des menuiseries extérieures et de l'installation d'un GTB au Collège Georges BRASSENS de YDES

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT : FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE	26 mai 2023	464 000 €	80%
TOTAL 1 = financements publics		464 000 €	80%
Participation du demandeur			
Autofinancement		116 000 €	20%
Emprunts			
Autres préciser			

TOTAL 2		116 000 €	
TOTAL 1 + 2		580 000 €	100%

Remplacement des menuiseries extérieures et de l'installation d'un GTB au Collège Georges BATAILLE de Riom-es-Montagnes

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT : FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE		512 000 €	80%
TOTAL 1 = financements publics		512 000 €	80%
Participation du demandeur			
Autofinancement		128 000 €	20%
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		128 000 €	
TOTAL 1 + 2		640 000 €	100%

Remplacement des menuiseries extérieures, des chaudières fioul par des chaudières bois et de l'installation d'un GTB au Collège public Val de Cère de Laroquebrou

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT : FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE		896 000 €	80%
TOTAL 1 = financements publics		896 000€	80%
Participation du demandeur			
Autofinancement		224 000 €	20%
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		224 000 €	
TOTAL 1 + 2		1 120 000 €	100%

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Fait à AURILLAC, le **10 AOUT 2023**

Le Président du Conseil départemental,



[Signature]
Bruno FAURE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.